



1

BILAN SIMPLIFIÉ

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

DGFIP N° 2033 A

Signé par :

EDF3BC8150A74E9...*
Neant ☐

Désignation de l'entreprise										EURL ETRE									
Adresse de l'entreprise										49 AVENUE GAMBETTA 26100 ROMANS SUR ISERE									
SIREN										844369934									
Durée de l'exercice en nombre de mois *										12									
Durée de l'exercice précédent *										12									
										Exercice N clos le									
										31/12/2021									
ACTIF										Brut									
										1									
										Amortissements-Provisions									
										2									
										Net									
										3									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *	028	5003	030	3638	1364													
	Immobilisations financières * (1)	040	325000	042		325000													
	Total I (5)			044	330003	048	3638	326364											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	11575	052		11575												
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	7200	070		7200												
		Autres * (3)	072	51	074		51												
	Charges constatées d'avance *		092	175	094		175												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	28855	086		28855												
Total II			096	47857	098		47857												
Total général (I+II)			110	377860	112	3638	374221												
PASSIF										Exercice N NET									
										1									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			325000												
	Écarts de réévaluation			124															
	Réserve légale			126			7272												
	Réserves réglementées *			130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131			16521												
	Report à nouveau			134															
	Résultat de l'exercice			136			444												
	Subventions d'investissement			137															
	Provisions réglementées			140															
	Total I			142			349238												
Provisions pour risques et charges			154																
Total II			154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			6843												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)			169	2499		2577												
	Comptes courants d'associés			173			14325												
	Autres dettes			175			1237												
	Produits constatés d'avance			174															
Total III			176			24983													
Total général (I + II + III)			180			374221													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												



2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B

Désignation de l'entreprise EURL ETRÉ

Néant ☐ *
Exercice N clos le

A – RÉSULTAT COMPTABLE

3 1 1 2 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons	215		214		
		Services *	intracommunautaires	217		218	72 000	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	72 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	4 886	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *			243		244	3 576	
	Rémunérations du personnel *					250	39 264	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant			380	224 76	252	224 76	
	Dotations aux amortissements *					254	1 037	
	dont amortissement du fonds de commerce					255		
	Dotations aux dépréciations					256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	236
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	71 477	
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	522	
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)	294		
					Produits exceptionnels (IV)	290		
Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices (VII)						306	78	
- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	444	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	444	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	78		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248			330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987			342
	ZRD (44 terdecies)	127		JEI (44 sexies A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		ZRR (44 quindecies)	138			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181			
	BUD (44 sexdecies)	992		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
				ZDP (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	522	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement) *				356			
	Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	522	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EURL ETRE

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
1.1	Principes généraux	3

1 Principes et méthodes comptables

1.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC N°2022-06 relatif au Plan Comptable Général (en tenant compte de tous les règlements le modifiant à ce jour dans sa version consolidée).

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

- - -

-

-

ETRE
Société à responsabilité limitée au capital de 325 000 euros
Siège social : 49 avenue Gambetta 26100 ROMANS SUR ISERE
844 369 934 RCS ROMANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 JUIN 2026

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 444,63 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	444,63 euros
A la réserve légale	22,23 euros -----
Solde	422,40 euros
En totalité au compte « autres réserves »	

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance
Thomas HURIEZ

Signé par :

EDF3BC8150A74E9...

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le Présent Acte a été signé par voie électronique, via la plateforme de signature électronique DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

De convention expresse valant convention sur la preuve (Art. 1368 du Code civil), les Signataires sont convenues de signer électroniquement le présent Acte conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service DocuSign (www.docusign.com), les Signataires s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent Acte par le service DocuSign (www.docusign.com).

Chacun des Signataires reconnaît et accepte que la signature électronique du présent document par DocuSign correspond à un degré de fiabilité suffisant pour identifier son signataire et garantir son lien avec le document auquel sa signature est attachée et est établie et conservée de manière à satisfaire aux exigences de durabilité et d'intégrité conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Chacun des Signataires reconnaît et accepte que la copie électronique fournie par DocuSign du présent document et de l'ensemble des informations y afférent permet de satisfaire aux exigences de durabilité et d'intégrité au sens des dispositions de l'article 1379 du Code civil.

Chacun des Signataires reconnaît et accepte que l'horodatage du présent acte et des signatures électroniques, lui est opposable et que celui-ci fera foi entre elles.

Chacun des Signataires reconnaît et accepte expressément que la signature électronique du présent document par la plateforme DocuSign et que toute copie électronique ainsi réalisée sera valable et opposable à son égard et à l'égard des autres Signataires.